



L'économie numérique française se cherche p. 04



Les dix mille livres parfumés d'une médiathèque en Chine p. 46



Tribune ouverte à Xavier de la Selle (AAF) p. 48

archimag.com

[STRATÉGIES & RESSOURCES DE LA MÉMOIRE & DU SAVOIR]

n°216

16 euros ■ juillet-août 2008



[dossier]

**l'infodoc
par ceux qui la font**

■ tribune ouverte : projet de loi sur les archives

« à quoi bon conserver des dossiers à jamais incommunicables ? »

Après le point de vue de Martine de Boisdeffre, directrice des Archives de France [n°215, juin 2008], l'AAF s'exprime.

Premier constat, globalement positif, le vote de cette loi est une bonne nouvelle. La profession l'attendait depuis longtemps et l'examen du projet de loi devant le Parlement avait été maintes fois repoussé. La communicabilité immédiate des archives comme l'affirmation du statut public des archives liées aux hommes politiques sont les points les plus marquants de la loi, surtout en terme d'affichage politique. Et ce, même si la jurisprudence de la commission d'accès aux documents administratifs a montré ces dernières années que bien des dossiers étaient de fait immédiatement communicables au titre de la loi de 1978. L'articulation entre cette loi et celle de 1979

constitue une difficulté qui n'est pas réglée. Cela devrait être possible par la suite, mais par la voie de l'ordonnance.



Xavier de la Selle

Plus regrettable, la notion d'incommunicabilité permanente, réservée à une nouvelle catégorie d'archives liées aux armes de destruction massive, demeure incompréhensible. Même si l'on entend bien qu'il s'agit d'un affichage politique, le principe semble hérétique pour les archivistes ou les chercheurs. À quoi bon conserver des dossiers à jamais incommunicables ? Autre déception : le projet de loi, reflétant l'état de la

réflexion d'il y a douze ans – le rapport Braibant de 1996 –, n'accorde pas une plus large part aux enjeux brûlants de 2008 : l'archivage électronique n'est abordé que sous la forme d'une obligation de rapport à présenter tous les trois ans. Enfin, l'AAF a soulevé deux questions de fond masquées par la vigueur des débats autour de cette loi. De quels moyens disposeront les services d'archives publiques pour répondre aux conséquences de l'abaissement des délais de communicabilité ? Et plus profondément, comment admettre que cette loi, positive pour le métier, intervienne dans un contexte d'affaiblissement de l'administration centrale des archives et de perte de visibilité de la fonction interministérielle de la direction des archives de France ? Il faut espérer que les aspects bénéfiques de la loi, pas encore promulguée, contribuent à donner du poids aux aspirations de la profession. ■

Xavier de la Selle

Vice-président de l'Association des archivistes français

+ le billet d'humeur

plus de 5 kg contre l'évolution

Non, le spam n'est pas l'apanage du format numérique. On connaissait les prospectus commerciaux, mais cette fois-ci, c'est du lourd. Huit cents pages de papier glacé, brochage somptueux, de nombreuses planches et même des hologrammes, voici pour la description de l'ouvrage reçu par de nombreuses rédactions et bibliothèques françaises il y a quelques

semaines. Car pour ce qui est du contenu... L'éminent Harun Yahya – déjà connu par ailleurs pour ses écrits négationnistes – ambitionne d'infirmer la théorie de l'évolution. Agrémentée d'arguments scientifiques du type « liens occultes existant entre le darwinisme et les sanglantes idéologies telles que le fascisme et le communisme », l'ouvrage rassemble un panégyrique à la gloire de la fossilité mentale. À éviter absolument. ■

Guillaume Nuttin



Guillaume Nuttin

au prochain numéro

[dossier]

■ archives, numérisation des instruments de recherche

[outils]

■ le tertiaire dématérialise le courrier

■ animer son réseau de veilleurs

■ agences d'abonnement, nouvelles tarifications

[perspectives]

■ rencontre avec Mickael Fingerhut, directeur de la médiathèque de l'Ircann